

Rapports du Commissaire aux Comptes

Etablissement Foyer de Vie Bertrand Du Guesclin

Exercice Clos le 31 DECEMBRE 2025

« Foyer de Vie Bertrand Du Guesclin »

48170 CHATEAUNEUF-DE-RANDON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
--

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ADHERENTS
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

Aux adhérents de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **Foyer de Vie Bertrand Du Guesclin** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

OBSERVATIONS :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'impact du changement de méthode lié à l'application obligatoire du nouveau règlement ANC n°2022-06 dans les comptes 2025.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

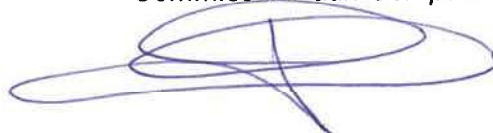
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

◆ ◆ ◆

Fait à LE PUY-EN-VELAY,
Le 14 mai 2026
Aurélie VERNET,
Commissaire aux Comptes



Bilan association médico-social ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	5 523,26	5 523,26			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	760,00	142,88	617,12	632,32	- 15
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	195 214,43		195 214,43	195 214,43	
Constructions	4 797 722,13	2 765 444,29	2 032 277,84	2 211 147,62	- 178 870
Installations techniques, matériel et outillage industriels	518 591,00	419 808,83	98 782,17	74 780,89	24 001
Autres immobilisations corporelles	215 773,83	195 446,97	20 326,86	37 878,55	- 17 552
Immobilisations corporelles en cours	11 286,60		11 286,60	11 286,60	
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	2 000,00		2 000,00	2 000,00	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	60 331,57		60 331,57	59 604,63	727
TOTAL (I)	5 807 202,82	3 386 366,23	2 420 836,59	2 592 545,04	- 171 708
Compte de liaison					
Actif circulant					
Stocks et en-cours	15 919,59		15 919,59	18 174,04	- 2 254
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	397 521,88		397 521,88	536 855,15	- 139 333
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	11 897,94		11 897,94	20 005,74	- 8 108
Valeurs mobilières de placement	559 004,80		559 004,80	308 742,60	250 262
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	547 045,12		547 045,12	479 108,07	67 937
Charges constatées d'avance	11 598,87		11 598,87	1 619,32	9 980
TOTAL (II)	1 542 988,20		1 542 988,20	1 364 504,92	178 483
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	7 350 191,02	3 386 366,23	3 963 824,79	3 957 049,96	6 775

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan association médico-social ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	288 625,82	288 625,82	
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. dont réserves sous gestion propre			
. Réserves des activités sociales et médico-sociales	1 933 029,08	1 933 029,08	
. Autres			
Report à nouveau			
. dont report à nouveau sous gestion propre			
Report à nouveau activités sociales et médico-sociales	-165 435,38	-227 555,07	62 120
Excédent ou déficit de l'exercice	111 868,71	62 119,69	49 749
. dont résultat sous gestion propre			
. dont résultat des activités sociales et médico-sociales			
Situation nette (sous total)	2 168 088,23	2 056 219,52	111 869
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	10 000,00	10 000,00	
Provisions réglementées	179 150,16	169 479,16	9 671
TOTAL (I)	2 357 238,39	2 235 698,68	121 540
Comptes de liaison			
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	12 522,46	13 769,51	- 1 247
TOTAL (II)	12 522,46	13 769,51	- 1 247
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	185 721,00	223 896,27	- 38 175
TOTAL (III)	185 721,00	223 896,27	- 38 175
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	914 886,11	975 691,27	- 60 805
Emprunts et dettes financières diverses	705,23	750,16	- 45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 811,81	110 042,00	8 770
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	368 528,47	391 792,50	- 23 264
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 411,32	5 409,57	2
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 408 342,94	1 483 695,50	- 75 353
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	3 963 824,79	3 957 049,96	6 775

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Engagements reçus Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre Engagements donnés			

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat association médico-social ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico- sociales				
. Ventes de prestations de services	19 083,75	48 198,09	- 29 114	-60,41
. dont parrainages				
. dont prestations relatives aux activités sociales et medico- sociales				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	6 716,64		6 717	N/S
. Contributions des autorités de tarification relatives aux Activités sociales et medico-sociales	2 798 722,89	2 757 718,35	41 005	1,49
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	146,37		146	N/S
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	1 000,00		1 000	N/S
Reprises sur les amortissements, dépréciations et provisions	38 175,27	228 816,61	- 190 641	-83,32
Utilisations des fonds dédiés	1 247,05	1 247,05		0,00
Autres produits	152 995,91	166 080,07	- 13 084	-7,88
Total des produits d'exploitation (I)	3 018 087,88	3 202 060,17	- 183 972	-5,75
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	601 901,55	616 660,66	- 14 759	-2,39
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	152 116,19	160 803,79	- 8 688	-5,40
Salaires	1 383 435,77	1 523 273,21	- 139 837	-9,18
Cotisations sociales	529 279,44	591 965,39	- 62 686	-10,59
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	223 293,13	223 694,72	- 402	-0,18
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	5 903,10	12 904,55	- 7 001	-54,26
Total des charges d'exploitation (II)	2 895 929,18	3 129 302,32	- 233 373	-7,46
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	122 158,70	72 757,85	49 401	67,90
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	11 726,31	11 885,98	- 160	-1,34
Reprises sur provisions et dépréciations				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	11 726,31	11 885,98	- 160	-1,34

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 345,30	13 061,88	- 717	-5,49
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)	12 345,30	13 061,88	- 717	-5,49
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	-618,99	-1 175,90	557	47,36
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	121 539,71	71 581,95	49 958	69,79
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		12 984,43	- 12 984	-100
Reprises sur provisions et dépréciations				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Total des produits exceptionnels (V)		12 984,43	- 12 984	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	9 671,00	22 446,69	- 12 776	-56,92
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (VI)	9 671,00	22 446,69	- 12 776	-56,92
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-9 671,00	-9 462,26	- 209	2,21
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	3 029 814,19	3 226 930,58	- 197 116	-6,11
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 917 945,48	3 164 810,89	- 246 865	-7,80
EXCEDENT OU DEFICIT	111 868,71	62 119,69	49 749	80,09
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales				
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	1 496,71 1 496,71	1 200,86 1 200,86	296 296	24,64 24,64
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	1 496,71 1 496,71	1 200,86 1 200,86	296 296	24,64 24,64

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexes Associations ANC2022 06

PREAMBULE

Description de l'objet social de l'entité

L'association « FOYER BERTRAND DU GUESCLIN » à Châteauneuf-de-Randon (Lozère) a été créée le 1er Mai 1969, par le Docteur Adrien Durand. C'est une Association Loi 1901 à but non lucratif.

L'association a pour objet la prise en charge complète, dans un foyer de vie, des adultes handicapés mentaux des deux sexes ne pouvant travailler mais gardant une autonomie compatible avec la vie en communauté.

L'association prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer au mieux les besoins physiques, spirituels, moraux et médicaux des pensionnaires et pour leur procurer des conditions de vie aussi agréables et parfaites que possible.

L'association veillera au bon fonctionnement au centre, en fera exécuter les travaux d'entretien et en contrôlera la gestion. Elle prendra toutes les initiatives utiles à la bonne marche du foyer.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La mission de l'établissement est la prise en charge et l'accompagnement de 49 adultes handicapés mentaux. Le foyer est un Internat qui est ouvert toute l'année (longs séjours), il a un caractère occupationnel où différents ateliers sont proposés aux résidents, pour maintenir leurs acquis ou amplifier leurs connaissances. Ce sont des ateliers éducatifs et de loisirs, on peut les répertorier en 5 grandes catégories :

- Ergothérapie
- Jardinage
- Ateliers Divers
- Sports
- Mini-ferme

Lors de ces ateliers, une présence éducative constante est nécessaire pour apporter à ces personnes : aide, soutien et expérience. Ils ont été mis en place depuis l'ouverture, mais ils sont améliorés, modifiés, amplifiés chaque année et adaptés aux personnes accueillies. Leurs savoirs faire manuels sont valorisés à l'occasion d'évènement.

Les locaux ont été rénovés afin de créer 7 studios équipés, destinés aux personnes les plus autonomes, dans le prolongement de la démarche inclusive. La deuxième phase de travaux a débuté en mars 2021 et permettra de créer une unité de vie destinée aux personnes les moins autonomes. Grâce à ces unités de vie, ces personnes en situation de handicap, pourront connaître d'autres parcours adaptés à leur autonomie et potentialité, que ce soit dans nos locaux ou pourquoi pas dans des logements dans le village, gage d'inclusion.

Description des moyens mis en œuvre

Les moyens dédiés à la réalisation de son objet social sont :

Sur un plan financier :

- La tarification au prix de journée, à la charge du Conseil Départemental d'origine du résident.

Sur un plan humain :

- La politique associative, au travers de ses activités, est mise en œuvre par 38.76 salariés, en équivalent temps plein.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 963 824.79 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 111 868.71 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/04/2026 par les dirigeants.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Activité de l'exercice :

17 332 journées ont été réalisées, soit un taux d'occupation de 96.91 %.

Investissements de l'exercice :

Investissements hors aides ZRR :	50 858 E
Investissements financés par les aides ZRR :	0 E

Suivi des affectations des exonérations ZRR :

Total des aides reçues depuis l'origine :	2 348 506 E
Total des aides affectées à l'investissement :	1 807 346 E
Total des aides affectées au fonctionnement :	0 E
Aides à affecter :	345 384 E
Quote-part des réserves destinée à la compensation des amortissements futurs :	872 292 E

Il est à noter que les exonérations ZRR de 2023, 2024 et 2025 n'ont pas encore été validées par le financeur. De plus, il est à noter que l'exonération ZRR 2022 a été consommée par le déficit de l'année.

Il est prévu de conserver, sans les utiliser, une partie des exonérations, afin de renforcer le FRI compte tenu des évolutions prévues au PPI.

Effectifs :

Effectif total : 38.76 ETP

Il s'agit des effectifs cumulés sur l'exercice comprenant les CDD de remplacement.

Tableau de passage :

Résultat présenté sur l'ERRD :	+ 111 868.71 E
Résultat comptable 2025 :	+ 111 868.71 E
Pas de retraitement.	

Suivi et décomposition des résultats :

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Résultat comptable	111 869	62 120
Reprise du résultat antérieur		
Excédent ou déficit effectif global	111 869	62 120
Dont résultat effectif sous gestion propre		
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	111 869	62 120

Provisions réglementées : réserves pour plus-values nettes d'actif (compte 1486) :

- sur produits financier :	36 902 E
- sur actif circulant :	32 133 E
- sur actif immobilisée :	110 115 E

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le Plan Comptable Général 2014-03,
- aux prescriptions du Code du commerce
- au règlement n° 2022-04 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.
- au règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- au règlement ANC 2022-06 relatif à la modification du plan comptable général.

Affectation des résultats issus de la gestion contrôlée :

Les résultats en attente d'affectation par les financeurs sont comptabilisés dans le compte 115, ou des subdivisions de celui-ci.

Les affectations sont ensuite réalisées, par établissement, conformément aux décisions des financeurs. Il peut s'agir de :

- réserves pour investissements ;
- réserves de compensation des déficits ;
- réserves de compensation des charges d'amortissements ;
- réserves de trésorerie ;
- reports à nouveau.

Dépenses refusées ou non opposables :

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

En cas de non prise en charges, par le financeur, de dépenses présentes dans les comptes administratifs des établissements, celles-ci sont affectées :

- en dépenses refusées si elles ont un caractère définitif (compte 119500) ;
- en dépenses non opposables si cette situation est temporaire (compte 115920).
-

Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement (compte 141) :

Elles sont dotées sur demande ou autorisation des financeurs afin d'améliorer la trésorerie des établissements.

Provisions pour renouvellement des immobilisations :

Conformément à la réglementation comptable (avis CNC 2007-05 et instruction M22), elles correspondent à des fonds affectés par le financeur à l'acquisition d'immobilisations et visant à réduire l'impact de ces investissements au compte de résultat. Ces provisions sont constituées lors de versements de fonds ponctuels par les financeurs, spécifiquement à cet effet.

De manière dérogatoire, afin de présenter des comptes reflétant une image fidèle, elles peuvent être constituées par affectation de sommes provenant d'autres comptes issus de la gestion contrôlée, lorsque des projets d'investissement, validés par les financeurs, prévoient le financement par ces fonds et leur reprise au compte de résultat.

Modalités de reprise : ces provisions font l'objet de reprises échelonnées au compte de résultat au même rythme que les amortissements et/ou frais financiers relatifs aux biens auxquels elles se rapportent.

Les provisions pour renouvellement des immobilisations ont été supprimées par le règlement n°2018-06 de l'ANC au niveau des comptes sociaux. De ce fait les provisions existantes après retraitement ci-dessus détaillées ont fait l'objet d'un reclassement en compte de fonds dédiés (compte 192).

Provisions réglementées : réserves pour plus-values nettes d'actif (compte 1486) :

En vertu de l'arrêté du 12 novembre 2008, les établissements médico-sociaux sont autorisés à constituer une provision réglementée égale au montant des plus-values réalisées sur les cessions de biens issus de l'actif immobilisés ou de l'actif circulant. Cette provision vise à renforcer le fonds de roulement des établissements.

Exonération ZRR :

La comptabilisation des reprises d'amortissements des investissements financés par les exonérations ZRR a été supprimée. Ces reprises sont affectées dans le compte 106857 "Réserve de compensation des charges d'amortissement ZRR" ou dans le compte 115117 "Excédent affecté à l'exploitation non reconductible ZRR" au compte d'administration après affectation du résultat.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- Congés payés maladie :

L'association a décidé de ne pas provisionner un éventuel risque d'acquisition de congés payés pendant les arrêts maladies non professionnelle.

- Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après :

- Engagement totaux à la clôture : 185 721 E
- Montant assuré par un tiers : 0 E
- Montant provisionné au passif du bilan : 185 721 E
(Dont reprise 2025 : 24 322 E)
- Solde sur engagement : 0 E

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Paramètre pris en compte :

Taux d'actualisation : 3.96 %
Rotation : Lente
Age de départ à la retraite : 64 ans
Progression salaire : 3%
Méthode de calcul : Droit proratisés temporis
Convention collective : 1001 médico-sociaux

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation. Les contributions en travail sont valorisées en fonction de la présence des membres aux AG et CA à un taux horaire correspondant à deux fois le SMIC majoré du taux de charge patronal moyen de l'entité.

Au 31/12/2025, les contributions volontaires de bénévolat s'élèvent à 1 496.71 E.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Ci-dessous les principales modifications apportées par l'ANC 2022-06 :

- Nouvelle définition plus restrictive du résultat exceptionnel,
- Suppression de la technique comptable des transferts de charges,
- Changement de divers numéros de comptes comptables.

Impact significatif sur les comptes 2025 :

Présentation des changements significatifs induits par le changement de numéros de comptes comptables.

- La provision retraite est comptabilisée dans un compte 152100 en 2025 pour 185 721 €. Sur l'exercice 2024, la provision retraite était comptabilisée dans le compte 153000.
- Les remboursements de contrats aidés ont été comptabilisés en 738800 pour un montant de 6 716.64€. La comptabilisation sur l'exercice 2024 était dans le compte 758300.
- En cas d'incapacité de distinction des frais pédagogiques et des frais de salaires, les remboursements de formation sont reclassés dans le compte 7588 pour un montant de 21 989 €. Sur l'exercice précédent, les remboursements de formation étaient dans un compte 75883. Lorsque la distinction est possible entre les frais pédagogiques et les frais de salaires, le remboursement des frais de salaires sera comptabilisé en moins des comptes de charges de personnels, le reste en 7588.
- Les cessions d'immobilisations étaient comptabilisées dans un compte 775000 sur 2024. Pas de cession d'immobilisations en 2025. La comptabilisation d'une cession d'immobilisation impactera le 757000.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Présentation des changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges.

- La participation du CSE à la mutuelle est comptabilisée en moins du compte de charge de la mutuelle 645180 pour un montant de 6 585 €. Sur l'exercice 2024, la participation du CSE à la mutuelle était comptabilisée dans le compte 791400.
- Les remboursements d'assurances sont enregistrés dans un compte 758700. Pas de remboursement d'assurance sur l'exercice. En 2024, les remboursements d'assurance étaient comptabilisés dans le compte 791000.

Le bilan et compte de résultat 2025 et 2024 sont présentés selon le nouveau règlement ANC 2022-06.

Suite à la modification du comparatif 2024, le bilan et compte de résultat 2024 tels qu'arrêtés et publiés en 2024 sont présentés séparément dans l'annexe.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 283			6 283
Immobilisations corporelles	5 749 895	50 858	73 451	5 727 301
Immobilisations financières	61 605	727		62 332
TOTAL	5 817 782	51 585	73 451	5 795 916

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)
RUBRIQUES (a)						
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 et 5 ans	Linéaire	5 651	15		5 666
Immobilisations incorporelles			5 651	15	0	5 666
Terrains						
Constructions						
sur sol propre	5 et 25 ans	Linéaire	1 571 207	76 925		1 648 132
sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements	5 et 25 ans	Linéaire	1 003 795	113 516		1 117 311
Installations techniques, matériel, outillages industriels	5 et 25 ans	Linéaire	477 366	72 842	15 285	419 809
Autres immobilisations corporelles						
Installations générales, agencements divers						
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	102 007	13 528		115 535
Matériel de bureau et informatique	3 et 10 ans	Linéaire	76 498	17 552	609	
Emballage récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			3 230 873	294 363	15 894	3 300 787
Immobilisations financières			0	0	0	0
TOTAL			3 236 524	294 378	15 894	3 306 453

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats des stocks

Postes (a)	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnements	0	0
Encours de production	0	0
Produits finis	0	0
Autres approvisionnements	15 920	18 174
Marchandises	0	0
Total	15 920	18 174

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations	2 000		2 000
Prêts			
Autres créances	60 332		60 332
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	397 522	397 522	
Autres créances	11 898	11 898	
Charges constatées d'avance	11 599	11 599	
TOTAL	483 351	421 019	62 332

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	10 880
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	11 898
TOTAL	22 778

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Subventions d'investissement

VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS				
Variation des fonds propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Subventions d'investissement				
Compte 1311 - Etat				
Dont contrôle tiers financeurs				
Compte 1316 - Entreprise publique				
Dont contrôle tiers financeurs				
Compte 1317 - Org. Privés	10 000,00			10 000,00
Dont contrôle tiers financeurs				
Compte 1318 - Autres				
Dont contrôle tiers financeurs				
TOTAL Subvention	-	-	-	10 000,00
TOTAL Subvention dont financeurs	-	-	-	-
Reprise des Subventions d'investissement au résultat				
Compte 13911 - Etat				
Dont contrôle tiers financeurs				
Compte 13916 - Entreprise publique				
Dont contrôle tiers financeurs				
Compte 13917 - Org. Privés				-
Dont contrôle tiers financeurs				
Compte 1318 - Autres				
Dont contrôle tiers financeurs				
TOTAL Subvention	-	-	-	10 000,00
TOTAL Subvention dont financeurs	-	-	-	-

Pas de reprise de subvention d'investissement car l'immobilisation financé n'est pas mise en service. Début de la reprise des quotes-parts de subvention virées au résultat à partir de la date de mise en service de l'immobilisation.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES					
Variation des fonds propres	Ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fond propre sans droit de reprise	288 625,82	-	-	-	288 625,82
Dont contrôle tiers financeurs	288 625,82	-	-	-	288 625,82
Fond propre avec droit de reprise					
Dont contrôle tiers financeurs	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation					
Dont contrôle tiers financeurs	-	-	-	-	-
Réserves	1 933 029,08		-	-	1 933 029,08
Dont contrôle tiers financeurs	1 933 029,08	-	-	-	1 933 029,08
Report à nouveau & Résultat en attente	- 227 555,07	-	62 119,69	-	- 165 435,38
Dont contrôle tiers financeurs	- 227 555,07	-	62 119,69	-	- 165 435,38
Excédent ou déficit de l'exercice	62 119,69	- 62 119,69	101 649,71		101 649,71
Dont contrôle tiers financeurs	62 119,69	- 62 119,69	101 649,71	-	101 649,71
Situation nette	2 056 219,52	- 62 119,69	163 769,40	-	2 157 869,23
Situation nette dont financeurs	2 056 219,52	- 62 119,69	163 769,40	-	2 157 869,23
Subventions d'investissement	10 000,00				10 000,00
Dont contrôle tiers financeurs	10 000,00	-	-	-	10 000,00
Provisions règlementées	169 479,16	-	9 671,00	-	179 150,16
Dont contrôle tiers financeurs	169 479,16	-	9 671,00	-	179 150,16
TOTAL	2 235 698,68	- 62 119,69	173 440,40	-	2 347 019,39
TOTAL dont financeurs	2 235 698,68	- 62 119,69	173 440,40	-	2 347 019,39

Analyse des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES				
Ressources	Montant initial	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	Solde Fonds dédiés
192100 - Fonds dédiés Investissement	13 769,51	-	1 247,05	12 522,46
Acquisition des locaux DURAND en 2016				
Etalement du financement au rythme des amortissements	13 769,51		1 247,05	12 522,46
Dont contrôle tiers financeurs	13 769,51	-	1 247,05	12 522,46
TOTAL Fonds dédiés	13 769,51	-	1 247,05	12 522,46
TOTAL Fonds dédiés dont financeurs	13 769,51	-	1 247,05	12 522,46

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Provisions pour risques et charges

Rubriques (a)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Autres provision pour risques	13 853		9 551	4 302	0
Provisions pour risques	13 853	0	9 551	4 302	0
Provisions pour pensions obligatoires similaires	210 043		24 322		185 721
Autres provisions règlementées	169 479	9 671			179 150
Provisions pour charges	379 522	9 671	24 322	0	364 871
Total	393 375	9 671	33 873	4 302	364 871

Reprise de provisions pour risques sur indemnités journalières dues à un salarié car le versement a été effectué sur la paie de mai et juin 2025. La reprise s'élève donc à 13 853.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	914 886	61 329	250 679	602 878
Dettes financières diverses	705	705		
Fournisseurs	118 812	118 812		
Dettes fiscales et sociales	368 528	368 528		
Dettes sur immobilisations	5 411	5 411		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 408 343	554 785	250 679	602 878

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	705
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	10 238
Dettes fiscales et sociales	205 938
Autres dettes	
TOTAL	217 881

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	9 671
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	- 9 671

Contributions publiques

CONTRIBUTION PUBLIQUE	2025	2024	Ecart
Prix de journée Conseil départemental	2 683 953,89	2 667 549,35	16 404,54
Dotation LAFORCADE - Conseil départemental	90 169,00	90 169,00	-
Dotation OUBLIES DU SEGUR - Conseil départemental	24 600,00		24 600,00
Contribution financière - Crédit Agricole	1 000,00		1 000,00

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Nantissement des titres à hauteur de 50 000 E, pour l'emprunt compte 164650 dont le capital restant dû s'élève à 37186.92 E.

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Caution de la COMPAGNIE EUROPEENE DE GARANTIES ET CAUTIONS à hauteur de 50 % pour l'emprunt à la CAISSE D'EPARGNE de 2023.

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit	914 886	914 886
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL		

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 550 E.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Transactions avec des contreparties

Mise à disposition de personnel de la part de l'association LES GENETS pour un montant de 68 910 €.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan et Resultat Association Medico Social 2024

FOYER DE VIE B DU GUESCLIN

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 523,26	5 523,26				
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles	760,00	127,68	632,32	0,02	647,52	0,01
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	195 214,43		195 214,43	4,93	195 214,43	4,49
. Constructions	4 786 150,50	2 575 002,88	2 211 147,62	55,88	2 408 922,02	55,43
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	552 146,56	477 365,67	74 780,89	1,89	53 943,42	1,24
. Autres immobilisations corporelles	216 383,09	178 504,54	37 878,55	0,06	51 168,99	1,18
. Immobilisations corporelles en cours	11 286,60		11 286,60	0,29		
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	2 000,00		2 000,00	0,05	2 000,00	0,05
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	59 604,63		59 604,63	1,51	59 821,60	1,38
TOTAL (I)	5 829 069,07	3 236 524,03	2 592 545,04	66,52	2 771 717,98	63,77
Compte de liaison						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	18 174,04		18 174,04	0,46	18 066,92	0,42
Avances et acomptes versés sur commandes					10 742,70	0,25
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	536 855,15		536 855,15	13,57	448 255,45	10,31
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	20 005,74		20 005,74	0,51	25 890,83	0,60
Valeurs mobilières de placement	308 742,60		308 742,60	7,80	164 843,48	3,79
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	479 108,07		479 108,07	12,11	906 611,42	20,86
Charges constatées d'avance	1 619,32		1 619,32	0,04		
TOTAL (II)	1 364 504,92		1 364 504,92	34,48	1 574 410,80	36,23
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 193 573,99	3 236 524,03	3 957 049,96	100,00	4 346 128,78	100,00

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

FOYER DE VIE B DU GUESCLIN

BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 14/05/2025

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	280 025,82	7,29	280 025,82	8,64
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
dont réserves sous gestion propre				
Réserves des activités sociales et médico-sociales	1 953 029,08	48,85	2 080 049,20	47,89
Autres				
Report à nouveau				
dont report à nouveau sous gestion propre				
report à nouveau activités sociales et médico-sociales	-227 555,07	-5,74	-116 164,71	-2,65
Excédent ou déficit de l'exercice	62 119,69	1,57	-258 410,27	-5,94
dont résultats sous gestion propre				
dont résultats des activités sociales et médico-sociales	62 119,69		-258 410,27	
Situation nette (sous total)	2 056 219,52	51,36	1 904 100,04	45,88
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	10 000,00	0,25		
Provisions réglementées	169 479,16	4,28	153 092,16	3,51
TOTAL (I)	2 235 698,68	56,90	2 148 092,20	49,40
Comptes de liaison				
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	13 769,51	0,30	15 015,95	0,35
TOTAL (II)	13 769,51	0,30	15 015,95	0,35
PROVISIONS				
Provisions pour risques			170 216,98	3,94
Provisions pour charges	223 896,27	5,66	272 154,50	6,25
TOTAL (III)	223 896,27	5,66	442 371,48	10,19
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	975 691,27	24,86	1 035 978,17	23,84
Emprunts et dettes financières diverses	750,16	0,02	794,88	0,02
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 642,00	2,75	118 714,22	2,73
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	391 792,50	9,80	568 092,34	12,67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 409,57	0,14	17 069,74	0,39
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	1 483 685,50	37,49	1 740 649,15	40,89
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 957 049,96	100,00	4 346 128,78	100,00

CABINET MIDI CENTRE

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

FOYER DE VIE B DU GUESCLIN

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u> Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre <u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>		

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

FOYER DE VIE B DU GUESCLIN

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations													
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales													
- Ventes de prestations de services		48 198,09				62 995,30				-14 797		-23,48	
- dont parrainages													
- dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation													
- Contributions des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales		2 757 718,35				2 483 909,74				273 809		11,02	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels													
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		228 816,61				26 987,71				201 829		747,87	
Utilisations des fonds dédiés		1 247,05				1 247,05				0,00		0,00	
Autres produits		166 080,07				178 955,66				-12 875		-7,18	
Total des produits d'exploitation (I)		3 202 060,17				2 754 095,46				447 965		16,27	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		616 660,66				664 996,65				-48 336		-7,26	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés		160 803,79				148 897,80				11 906		8,00	
Salaires et traitements		1 523 273,21				1 276 689,61				246 584		19,31	
Charges sociales		591 965,39				515 172,23				76 793		14,91	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		223 694,72				218 229,88				5 465		2,50	
Dotations aux provisions						170 216,98				-170 216		-100,00	
Reports en fonds dédiés													
Autres charges		12 904,55				4 702,98				8 202		174,44	
Total des charges d'exploitation (II)		3 129 302,32				2 998 906,13				130 396			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		72 757,85				-244 810,67				317 567		129,72	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participations													
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif													
Autres intérêts et produits assimilés		11 885,98				8 764,33				3 121		35,61	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges													
Différences positives de change													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement													
Total des produits financiers (III)		11 885,98				8 764,33				3 121		35,61	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées		13 061,88				14 733,93				-1 672		-11,34	
Différences négatives de change													
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements													

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

FOYER DE VIE B DU GUESCLIN

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges financières (IV)	13 061,88	14 733,93	-1 672	-11,34
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-1 175,90	-5 969,60	4 794	80,31
RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	71 581,95	-250 780,27	322 361	128,54
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	12 984,43		12 984	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Total des produits exceptionnels (V)	12 984,43		12 984	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	22 446,69	7 630,00	14 816	194,18
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (VI)	22 446,69	7 630,00	14 816	194,18
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-9 462,26	-7 630,00	-1 832	-24,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	3 226 930,58	2 762 859,79	464 071	16,80
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 164 810,89	3 021 270,06	143 540	4,75
EXCEDENT OU DEFICIT	62 119,69	-258 410,27	320 529	124,04
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	1 201,00	1 008,84		
TOTAL	1 201,00	1 008,84		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	1 201,00	1 008,84		
TOTAL	1 201,00	1 008,84		

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

« Foyer de Vie Bertrand Du Guesclin »

48170 CHATEAUNEUF-DE-RANDON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
--

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Aux adhérents de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

**PARTIE I - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

En application de l'article R 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnées à l'article L 612 - 5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de votre assemblée générale en application de l'article L 612 - 5 du code de commerce.

PARTIE II - CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés, que l'exécution des conventions suivantes déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice.

1 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VOTRE PARC DE VEHICULES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES GENETS

Personnes concernées :

Monsieur Pierre BESSIERE
Monsieur Gilles CHARRADE
Monsieur PEYTAVIN

Nature :

En date du 8 juin 2023, une convention a été passée entre l'association les Genêts et votre association concernant la mise à disposition, à titre gracieux, de votre parc de véhicules au profit de l'association les Genêts. Cette convention s'est poursuivie sur l'exercice.

2 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VOTRE PARC DE VEHICULES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ARC EN CIEL

Personnes concernées :

Monsieur Pierre BESSIERE
Monsieur Gilles CHARRADE
Monsieur PEYTAVIN

Nature :

En date du 8 juin 2023, une convention a été passée entre l'association L'Arc en Ciel et votre association concernant la mise à disposition, à titre gracieux, de votre parc de véhicules au profit de l'association L'Arc en Ciel. Cette convention s'est poursuivie sur l'exercice.

3 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARC DE VEHICULES DE L'ASSOCIATION LES GENETS A VOTRE PROFIT

Personnes concernées :

Monsieur Pierre BESSIERE
Monsieur Gilles CHARRADE
Monsieur PEYTAVIN

Nature :

En date du 8 juin 2023, une convention a été passée entre l'association les Genêts et votre association concernant la mise à disposition, à titre gracieux, du parc de véhicules de l'association les Genêts au profit de votre association. Cette convention s'est poursuivie sur l'exercice.

4 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARC DE VEHICULES DE L'ASSOCIATION ARC EN CIEL A VOTRE PROFIT

Personnes concernées :

Monsieur Pierre BESSIERE
Monsieur Gilles CHARRADE
Monsieur PEYTAVIN

Nature :

En date du 8 juin 2023, une convention a été passée entre l'association l'Arc en Ciel et votre association concernant la mise à disposition, à titre gracieux, du parc de véhicules de l'association L'Arc en Ciel au profit de votre association. Cette convention s'est poursuivie sur l'exercice.

5 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS MOURGUES AU PROFIT DE VOTRE ASSOCIATION

Personnes concernées :

Monsieur Pierre BESSIERE
Monsieur Gilles CHARRADE
Monsieur PEYTAVIN

Nature :

En 2023, une convention a été passée entre l'association Les Genêts et votre association afin de préciser les modalités de mise à disposition de Monsieur Jean-Louis MOURGUES au profit de votre association. Cette convention s'est poursuivie sur l'exercice.

Incidence sur l'exercice

L'incidence sur l'exercice a généré une charge pour votre association de **13 694,24€**.

6 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MADAME SYLVIE BREUIL AU PROFIT DE VOTRE ASSOCIATION
--

Personnes concernées :

Monsieur Pierre BESSIERE
Monsieur Gilles CHARRADE
Monsieur PEYTAVIN

Nature :

En date du 12 août 2022, une convention a été passée entre l'association Les Genêts et votre association concernant la mise à disposition de Madame Sylvie BREUIL. Cette convention a été renouvelée tacitement au cours de l'année 2025.

Incidence sur l'exercice

L'incidence sur l'exercice a généré une charge de **55 215,92€**.

7 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Personnes concernées :

Monsieur Bruno DURAND

Nature :

En date du 28 avril 2022, une convention a été passée entre la commune de Châteauneuf de Randon et votre association. La commune met à disposition une partie de terrain situé derrière la Mairie pour la réalisation d'un jardin partagé. Cette mise à disposition était consentie pour une durée d'un an, à titre gracieux. Il y a eu tacite reconduction.



Rémunération des cadres :

Au titre de l'année 2025, l'exécution du contrat de travail de Madame Françoise TEYSSIER, Cadre Administrative, a donné lieu à une rémunération brute annuelle de 46 856,71€.

Au titre de l'année 2025, l'exécution du contrat de travail de Madame Adeline MALIGES, Directrice, a donné lieu à une rémunération brute annuelle de 66 821,33€.

Au titre de l'année 2025, l'exécution du contrat de travail de Madame Agnès LHERMET, Directrice, a donné lieu à une rémunération brute annuelle de 53 661,32€.

◆ ◆ ◆

Fait à LE PUY-EN-VELAY,
Le 14 mai 2026
Auréli VERNET,
Commissaire aux Comptes

